

Secrétariat Général
Arrêté n° 209/2026

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT
DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Madame Sarah NEWTON - Conseillère municipale
Déléguée aux Centres sociaux
(Sous l'autorité de l'Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, à l'emploi, à la Formation et à
l'Insertion)**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-32,

Vu les procès-verbaux des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 mars 2026,

Vu l'arrêté du Maire n°193/2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah NEWTON, Conseillère municipale, dans le domaine des centres sociaux, sous l'autorité de l'adjointe au Maire déléguée à l'égalité femmes hommes, Handicap et Nouvelles Solidarités,

Considérant qu'il convient de modifier la délégation de fonction et de signature de Madame Sarah NEWTON,

Considérant qu'en application des articles précités, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Conseillers municipaux délégués,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Sarah NEWTON, Conseillère municipale reçoit, délégation de fonction dans les domaines suivants : Centres sociaux, sous l'autorité de l'Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, à l'emploi, à la Formation et à l'Insertion.

CENTRES SOCIAUX

- Relations avec les centres sociaux et les associations œuvrant dans le secteur social.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
 - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
 - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.

- Notifié à Madame Sarah NEWTON, Conseillère municipale.

Goussainville, le 29/04/2026

Notifié le 12.05.2026 *[Signature]*



Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 30.04.2026

- publié - notifié le : 30.04.2026

A Goussainville, le : 30.04.2026

Le Maire / le Maire

Par délégation de signature,

[Signature]
Le Maire / le Maire
Abdelaziz HAMIDA

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr